

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DAC 617 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la création de la FNACA 10 place de la République (11e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'installation d'une plaque commémorant le souvenir de la création de la FNACA 10 place de la République (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 26 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'installation d'une plaque commémorative rappelant la création de la FNACA 10 place de la République (11e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Le 21 septembre 1958, a été fondée, ici, à l'Hôtel Moderne, pendant la guerre d'Algérie, la Fédération Nationale des Anciens d'Algérie (FNAA). Présidée par Jean-Jacques Servan-Schreiber, elle a regroupé l'Association des Anciens d'Algérie, le Groupement des rappelés et maintenus et l'Association Nationale des Anciens d'Algérie. En 1963, elle devient le Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA). »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2.200 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, AP 1800409, rubrique 3121, nature 23138, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO